

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 17 avril 2024

Ordre du jour :

1. **Débat public**
 - 2809 **Pétition publique - Aide-soignanteë sollen fir déi Aarbecht déi si am Alldag leeschten, deementspriechend bezuelt ginn.**
2. **Conclusions des commissions**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Max Hengel, M. Fred Keup, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Ben Polidori remplaçant M. Marc Goergen, membres de la Commission des Pétitions

M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. François Bausch, M. Jeff Boonen, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella remplaçant M. Gusty Graas, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

Mme Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Pétitionnaires : M. Bryan Jaeger (auteur de la pétition publique 2809), M. Kim Jaeger, Mme Danielle Anne-Marie Koob, Mme Adèle Fiorucci-Lang

Excusés : M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, membres de la Commission des Pétitions

Mme Diane Adehm, M. Dan Biancalana, M. Gusty Graas, M. Gérard Schockmel, Mme Alexandra Schoos, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. Débat public

2809 Pétition publique - Aide-soignanteë sollen fir déi Aarbecht déi si am Alldag leeschten, deementspriechend bezuelt ginn.

Allocutions introductives

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Claude Wiseler, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires pour le débat public au sujet de la pétition 2809 qui demande une rémunération adéquate des aides-soignants. Ladite pétition ayant obtenu 4 573 signatures, elle permet à leurs auteurs de venir défendre leur cause devant les députés de la Commission des Pétitions ainsi que de la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale et Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Francine Closener, adresse ses félicitations aux pétitionnaires pour le succès de leur pétition. Il est, selon elle, incontestable que le métier d'aide-soignant est à la fois difficile et nécessaire dans la société, et que partant, l'ensemble de la population est potentiellement concerné. La présidente explique ensuite le déroulement du débat et passe la parole aux pétitionnaires.

Introduction par les pétitionnaires

L'initiateur de la pétition publique 2809, Monsieur Bryan Jaeger, explique être lui-même aide-soignant. Selon lui, le métier d'aide-soignant n'est pas encore suffisamment connu et valorisé dans la société. Il estime que la majorité des personnes n'apprend l'existence de ce métier que lorsqu'elles-mêmes ou leurs proches entrent dans une maison de soins ou reçoivent des soins à domicile. Les aides-soignants souffrent du stéréotype selon lequel leur seule mission serait d'aider les patients à faire leur toilette. Ceci n'est pas la vérité. Certes, l'aide-soignant assiste le patient dans sa toilette, mais il lui prodigue également des soins, l'assiste dans la prise des repas et reste à son écoute. En outre, les aides-soignants accompagnés d'éducateurs et d'aides socio-familiales organisent également des activités avec les résidents des maisons de soins. Le pétitionnaire insiste sur le fait que l'aide-soignant ne travaille pas pour les gens, mais avec les gens.

Monsieur Kim Jaeger exerce le métier d'aide-soignant depuis quatre ans. Il indique que lorsqu'un patient rencontre des difficultés et demande de l'aide, l'aide-soignant est généralement la première personne sur les lieux. Certes, la formation médicale des aides-soignants est moins extensive que celle des infirmiers, mais l'aide-soignant est compétent pour réaliser une appréciation initiale et prendre les paramètres. Son rôle ne se limite donc pas à faire la toilette aux patients, contrairement à ce qu'une grande partie de la population semble croire. L'orateur ne nie pas l'importance de la rémunération, mais signale que la reconnaissance et la valorisation du métier d'aide-soignant sont toutes aussi fondamentales.

Madame Adèle Fiorucci-Lang indique qu'elle est aide-soignante depuis trente-huit ans et qu'elle lutte depuis le début de sa carrière pour une valorisation du métier. Certes, pendant toutes ces années, il y a déjà eu plusieurs mesures de revalorisation, mais celles-ci n'ont pas réussi à atteindre leur objectif. L'oratrice précise que, pour elle, la rémunération n'est pas le

facteur le plus important : d'ailleurs, elle indique avoir entendu que le DAP¹ d'aide-soignant serait l'un des mieux rémunérés dans le pays. Le plus important est le respect.

Échange de vues

Madame la députée Corinne Cahen est convaincue que lorsque le public mentionne les infirmiers, il se réfère également de façon implicite aux aides-soignants. La députée estime que le mot « infirmier » est souvent employé comme un terme générique.

L'oratrice souhaite savoir ce que les pétitionnaires entendent par « plus de reconnaissance » et s'ils éprouvent une sensation de manque de respect dans leur travail. En tant qu'ancienne ministre de la famille, elle indique bien connaître les maisons de soins et de repos. Leur bon fonctionnement serait impossible sans les aides-soignants.

Madame Adèle Fiorucci-Lang ressent une diminution du respect envers les aides-soignants, surtout depuis la fin de la pandémie. Pendant cette dernière, les aides-soignants ont reçu d'autres tâches et attributions. Depuis, ils sont revenus au même système que précédemment. Il est prévu que l'aide-soignant doive réaliser certains actes sous la surveillance d'un infirmier. Or, dans une telle situation, l'infirmier peut lui-même accomplir ces actes. En outre, dans certaines structures, les aides-soignants portent une blouse bleue et les infirmiers une blouse blanche.

La pétitionnaire indique être au courant d'un projet du Gouvernement visant à introduire un nouveau diplôme entre celui d'aide-soignant et celui d'infirmier. Elle indique ne pas y voir d'intérêt. Selon elle, il serait plus opportun d'allonger la formation d'aide-soignant d'une année afin d'atteindre le Diplôme de technicien.

Monsieur Kim Jaeger insiste sur le fait que dans l'imaginaire collectif, l'aide-soignant se limite à assister les patients dans leur toilette. Or, en réalité, les aides-soignants sont au service des patients 24 heures sur 24. Ils sont la première personne que le patient rencontre en se réveillant et la dernière qu'il voit le soir avant le coucher. Cependant, l'aide-soignant ne peut accomplir que certaines tâches, ce qui rend la gestion des patients plus compliquée qu'elle n'a lieu d'être. À titre d'exemple, l'aide-soignant peut mesurer la glycémie, mais doit faire appel à l'infirmier pour administrer le médicament. Il en va de même avec les médicaments pour la thyroïde.

Madame la députée Claire Delcourt fait savoir qu'elle connaît personnellement un aide-soignant qui a fait un *burn out*. Le métier d'aide-soignant est particulièrement difficile en raison de l'aspect physique du travail, des horaires, mais aussi des plannings qui souvent ne sont pas communiqués aux aides-soignants suffisamment en avance. Elle s'interroge sur la disponibilité d'un soutien psychologique pour les aides-soignants qui en ressentent le besoin. L'oratrice demande aux pétitionnaires s'ils sont d'avis que le métier d'aide-soignant devrait être mieux présenté aux étudiants. Enfin, elle souhaite connaître l'avis des pétitionnaires sur la possibilité d'une passerelle entre les carrières d'aide-soignant et d'infirmier.

Monsieur le député Mars Di Bartolomeo se demande quel est le pourcentage d'étudiants qui abandonnent la formation d'aide-soignant en cours de route ou qui se réorientent. Selon le député, il est évident que les fonctions des infirmiers et des aides-soignants doivent être mieux coordonnées. Enfin, l'orateur signale l'importance de créer des passerelles entre ces deux métiers. D'après lui, les personnes sont moins motivées lorsqu'elles n'ont pas de réelles perspectives d'évolution dans leur carrière.

Monsieur le député Fred Keup considère que le fait que la présente pétition ait atteint le seuil de signatures démontre une certaine prise de conscience de la population. Il estime que la

¹ Diplôme d'aptitude professionnelle.

revalorisation du métier passe par une harmonisation des tenues des aides-soignants avec celles des infirmiers, mais également par un éventuel changement de nom du métier. Pour terminer, il demande aux pétitionnaires quelle est la rémunération d'un aide-soignant.

Madame Danielle Anne-Marie Koob répond qu'en début de carrière, un aide-soignant reçoit environ 3 700€ bruts par mois, desquels il faut déduire environ 20% d'impôts et de cotisations sociales.

Madame Adèle Fiorucci-Lang pense que l'existence de deux conventions collectives distinctes² est à l'origine d'une partie des problèmes mentionnés. Les salariés tombant sous le régime de la convention collective du secteur hospitalier ont des avantages par rapport à ceux du secteur des soins.

Ensuite, l'oratrice constate des difficultés à recruter des élèves intéressés par le métier d'aide-soignant. Nombreux sont ceux qui préfèrent s'orienter vers le DAP d'aide-éducateur. D'autres élèves qui s'engagent dans la formation d'aide-soignant à 15 ans se rendent compte lors du premier stage à 17 ans que le métier ne leur correspond pas. Finalement, bon nombre des personnes suivant la formation d'aide-soignant ont déjà vécu plusieurs réorientations professionnelles.

Madame Fiorucci-Lang est d'avis que la mise en place de passerelles serait une aubaine. D'ailleurs, cela existe déjà dans les pays voisins. Il faudrait que l'expérience professionnelle et la formation continue soient prises en compte par les passerelles. En tout état de cause, il faut également revoir et accroître les attributions des aides-soignants.

Monsieur Kim Jaeger estime que l'encadrement qui a été fourni à son frère et à lui-même pendant leurs études était adéquat. Cependant, il semble que cela ait changé depuis la pandémie. De plus, il constate que plusieurs élèves n'ayant pas obtenu à l'école les moyennes nécessaires pour intégrer la formation d'infirmier, entament une formation d'aide-soignant en espérant par après devenir infirmier grâce aux passerelles. L'orateur constate aussi que certains élèves renoncent à devenir aides-soignants après avoir pris conscience que cela implique d'être régulièrement confrontés à la mort.

Le pétitionnaire estime encore que les différentes structures proposent un soutien psychologique adéquat en cas de besoin.

Quant à la rémunération, le pétitionnaire fait savoir que celle-ci permet de survivre, mais sans plus.

Madame Adèle Fiorucci-Lang précise qu'environ 6 000 personnes exercent le métier d'aide-soignant au Luxembourg.

Monsieur Bryan Jaeger explique que lorsqu'il a suivi la formation d'aide-soignant, ils étaient 28 étudiants en première année, divisés en deux classes. La seconde année, le nombre d'étudiants avait tellement baissé qu'une seule classe suffisait.

L'oratrice poursuit avec les conditions de travail des aides-soignants qui sont loin d'être idéales : il arrive souvent que pour 36 patients, il n'y ait que deux aides-soignants et deux personnes d'un autre corps de métier. Il est fréquent que les patients entretiennent des liens plus proches avec les aides-soignants que les infirmiers. D'ailleurs, c'est généralement l'aide-soignant qui accompagne le patient lors de ses derniers moments.

Madame la présidente de la Commission des Pétitions, Francine Closener, semble comprendre que pendant la pandémie, les aides-soignants avaient plus d'attributions. Elle demande aux pétitionnaires de développer cette réflexion.

² Il existe, d'une part, la convention collective de travail des salariés occupés dans les établissements hospitaliers et dans les établissements membres de la fédération des hôpitaux luxembourgeois et, d'autre part, la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

Madame la députée Barbara Agostino estime que les pétitionnaires ont une bonne vue d'ensemble du métier d'aide-soignant, car ils exercent dans des structures diverses. Elle souhaite savoir quelles pistes les pétitionnaires pourraient proposer à la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Madame Adèle-Fiorucci Lang explique que pendant la pandémie, les aides-soignants ont pu exercer toutes les attributions qui leur incombent d'après la loi. Ceci n'est, selon l'oratrice, plus le cas aujourd'hui.

En ce qui concerne les pistes à envisager par le Ministère de la Santé, la pétitionnaire souligne l'importance de développer des passerelles qui n'entraînent pas une perte temporaire de revenus et donc les exigences de formations seraient adaptées à l'expérience du candidat.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Martine Deprez, se réjouit que les pétitionnaires exercent leur métier avec autant de passion.

La Ministre explique que s'agissant d'une profession réglementée, le métier d'aide-soignant dispose d'un cadre légal. Il s'agit de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. Cette loi a été modifiée pour la dernière fois en 2023, mais les attributions des différentes professions de santé sont restées inchangées. En revanche, il existe au sein du Ministère de la Santé des groupes de travail dont l'objectif est de revoir ces attributions. L'oratrice tient à préciser que la loi n'instaure pas de graduation entre les différents métiers. Certes, certaines attributions revenant aux aides-soignants doivent être exercées sous la surveillance d'un infirmier afin de garantir un appui médical en cas de problème. Les missions des différentes professions sont décrites de façon très exhaustive dans divers tableaux figurant dans la loi, mais il est légitime que le public ne les consulte pas.

La formation d'aide-soignant se décline en trois variantes : la formation dite « normale », la formation en cours d'emploi et l'apprentissage pour adultes. Le nombre d'élèves suivant la formation dite « normale » a fortement baissé. À l'heure actuelle, il n'y en a que 50. En revanche, le nombre de personnes suivant l'apprentissage pour adultes croît. Ils sont actuellement 84 personnes à suivre une telle formation. Enfin, 11 personnes suivent la formation en cours d'emploi. Au total, on compte environ 160 personnes inscrites dans une formation d'aide-soignant.

Depuis 2005, il existe une passerelle de la profession d'aide-soignant vers celle d'infirmier. Cependant, cela implique de « refaire » une année puisqu'il faut recommencer par la classe de 2^e étant donné qu'il s'agit de formations distinctes au Lycée technique pour professions de santé (ci-après, « LTPS »). La Ministre entend s'entretenir avec les groupes de travail mentionnés plus haut afin de voir s'il serait possible de modifier le fonctionnement de la passerelle.

Quant à la perception du métier d'aide-soignant, la Ministre fait savoir qu'une campagne visant à mieux faire connaître du public les différents métiers de santé sera bientôt lancée par le Ministère de la Santé³. Les professions d'aide-soignant et d'infirmier sont illustrées dans les brochures de cette campagne, avec des codes QR qui renvoient à un site du Ministère contenant des explications détaillées. Depuis peu, le Ministère dispose également de films promotionnels qui sont présentés dans les lycées, lors des portes ouvertes et des

³ Les brochures sont annexées au présent procès-verbal.

foires étudiantes. Le Ministère entend faire la promotion de la profession d'aide-soignant lors de la porte ouverte du LTPS.

La Ministre précise que les groupes de travail ne sont pas réunis depuis le début de cette législature, mais qu'ils vont reprendre bientôt. Elle note que les pétitionnaires ne souhaitent pas la création d'un 3^e métier, mais privilégier les passerelles entre le métier d'aide-soignant et de celui d'infirmier.

Enfin, Madame la Ministre précise que les formations de santé se trouvent actuellement dans une période charnière avec la création d'un nouveau Bachelor en Soins infirmiers à l'Université du Luxembourg. Le projet de mise en place du Bachelor prévoit une évaluation en 2028 afin de déterminer si le BTS⁴ infirmier doit encore être maintenu. Au plus tard à ce moment-là il faudra réfléchir à la possibilité d'ajouter une année en plus à la formation d'aide-soignant afin que les élèves obtiennent un diplôme de fin d'études au niveau 1^{ère}.

L'oratrice désire à son tour poser des questions aux pétitionnaires. D'abord, elle s'interroge sur leur perception du terme « aide-soignant » et se demande s'ils considèrent celui-ci comme étant péjoratif. Ensuite, elle souhaite connaître leurs propositions d'amélioration du système des passerelles.

Mot de clôture des pétitionnaires

Madame Adèle Fiorucci-Lang indique qu'elle connaît la passerelle mise en place en 2005, mais que celle-ci exige une certaine moyenne pour pouvoir se réorienter vers la profession d'infirmier. En conséquence, de nombreuses personnes partent faire leur formation à l'étranger et font ensuite reconnaître leur diplôme d'infirmier étranger au Luxembourg. L'oratrice n'estime pas qu'il soit opportun d'attendre 2028 pour réfléchir à la question.

2. Conclusions des commissions

Réunies en huis clos, la Commission des Pétitions et la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale arrêtent les conclusions suivantes :

Il est décidé d'organiser une réunion jointe entre la Commission des Pétitions, la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale, la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation afin d'étudier les possibilités d'amélioration de la formation et de la valorisation de la profession d'aide-soignant.

Luxembourg, le 17 avril 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁴ Brevet de technicien supérieur.



**Infirmier·ère
responsable de
soins généraux**
**Une profession
d'avenir.**

Alexandra
(Maison de séjour et de soins « Beim Goldknapp »)

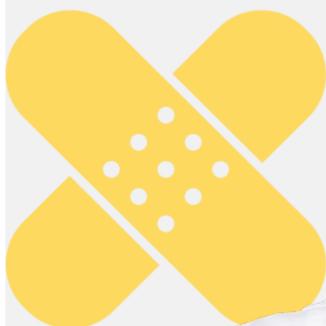
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu



**Infirmier·ère
responsable de
soins généraux**
**Une profession
d'avenir.**

Shannon (Centre Hospitalier du Nord (CHdN))

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu



**Infirmier·ère
responsable de
soins généraux**
**Une profession
d'avenir.**

Claude (Rehazenter)

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu



Aide-soignant·e

**Une profession
d'avenir.**

Carla (HELP)

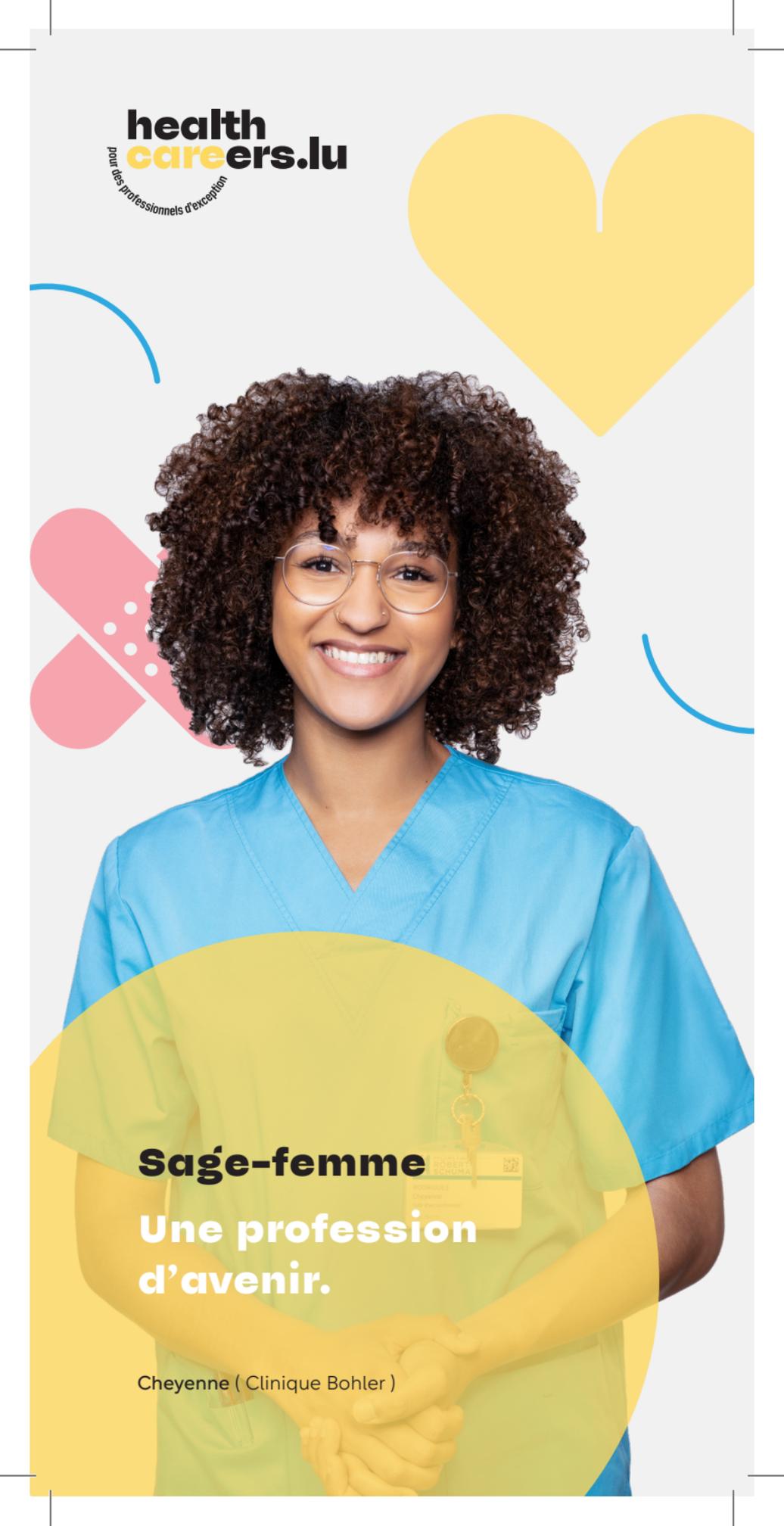
20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu



Sage-femme
**Une profession
d'avenir.**

Cheyenne (Clinique Bohler)

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu



**Assistant
technique médical
de radiologie
(ATM de radiologie)**

**Une profession
d'avenir.**

Sandy (Centre François Baclesse)

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

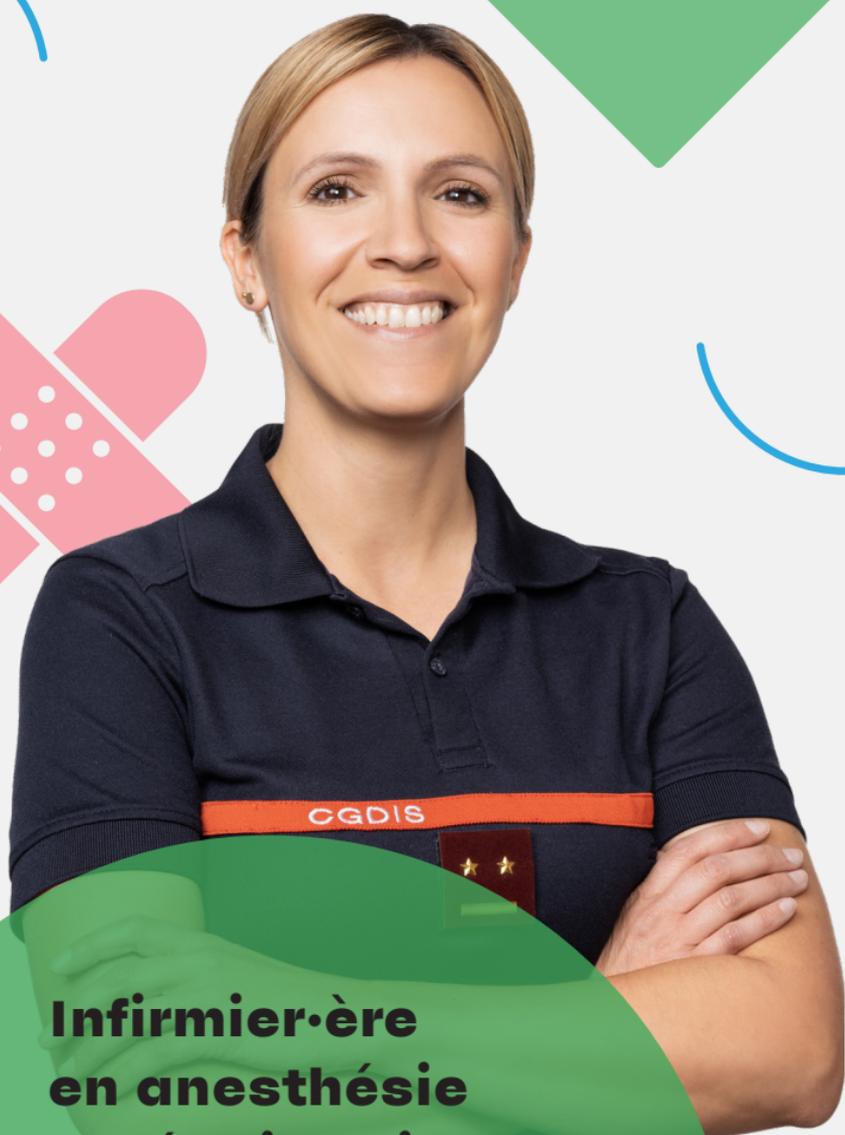
Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu

**health
careers.lu**
pour des professionnels d'exception



**Infirmier·ère
en anesthésie
et réanimation**

**Une profession
d'avenir.**

Luisa (Infirmière au CGDIS)

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu

**health
careers.lu**
pour des professionnels d'exception



**Infirmier·ère
en pédiatrie**
**Une profession
d'avenir.**

Melinda (Service de néonatalogie du CHL)

20
19
18
17
16
15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0

Cette carrière t'intéresse ?

Retrouve toute la
fiche métier sur :



www.healthcareers.lu